



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 72958

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des infirmières et infirmiers libéraux qui manifestent à l'appel de leur organisation nationale des syndicats (ONSIL) et qui désirent l'ouverture des négociations en urgence. Très attachés au système de sécurité sociale à la française, ils s'opposent à la privatisation ou à l'étatisation du système d'assurance maladie. Ils souhaiteraient voir la tenue d'états généraux de la profession d'infirmière pour la mise à plat des conditions d'exercice et d'élaboration de mesures assurant la pratique d'actes en toute sécurité tant pour le patient que pour le praticant. Cependant, actuellement de nombreuses revendications encore en suspens doivent être prises en considération. En premier lieu, la reconnaissance immédiate au niveau de la maîtrise du diplôme d'Etat d'infirmière, une réévaluation des différentes indemnités (dont une majoration de nuit à 16 euros et une majoration du dimanche à 14 euros) la suppression des seuils et quotas d'activités, la retraite à soixante ans, la création du statut de remplaçante, l'aide à l'information, une aide à la reconversion professionnelle, un réajustement des cotisations URSSAF sous le même régime que les médecins du secteur 1. Il est bien évident que l'ensemble de ces légitimes revendications doivent faire l'objet d'une grande réflexion sur le devenir de cette profession et que, au plus vite, des négociations puissent avoir lieu pour rétablir la confiance auprès de ces personnels de santé dont la profession est en crise. C'est pour toutes ces raisons qu'il lui demande de bien vouloir étudier la mise en place dans les meilleurs délais d'une large table ronde comprenant tous les acteurs de la santé, qui aurait pour objectif de réorganiser les liens entre les professionnels des secteurs public, privé, libéral, afin d'assurer l'égalité d'accès aux soins de la population.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72958

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 853